UNIVERSITE D'ORLEANS

UFR
LETTRES
LANGUES
SCIENCES
HUMAINES

Rentrée 2021-2022

Informations générales sur le portail

Lettres + LLCER espagnol

5.b

#univorleans

Mot du directeur

Au nom de l'ensemble des personnels enseignants et administratifs, nous vous souhaitons la bienvenue à l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines.

A l'université, vous trouverez des conditions de travail et de vie sensiblement différentes de celles que vous avez rencontrées jusqu'alors : moins d'heures de cours, organisation semestrielle, pédagogique adaptée à l'enseignement universitaire : CM, TD, projets tutorés …(l'assiduité aux cours est obligatoire), acquisition de crédits européens (ECTS)… Votre capacité à être autonome sera sollicitée pour fournir en dehors des cours un effort individuel indispensable à la réussite.

Il n'est pas toujours facile de choisir dès le début son parcours universitaire. C'est pour répondre à cette difficulté qu'un système de passerelles a été mis en place entre certaines licences (par exemple LLCER et LEA, histoire et géographie). Ce dispositif vous permettra de changer d'orientation pendant les deux premières années.

Par ailleurs, tout au long de la licence, par le jeu des options et des parcours, vous pourrez peu à peu vous orienter vers le métier qui vous attire. Vous pourrez encore choisir une UEOI (Unité d'Enseignement d'Ouverture Intégrée) vous permettant de satisfaire votre curiosité ou de compléter votre formation. Après la licence en trois ans, il vous sera possible de vous engager dans un master en deux ans. L'offre de nos masters est aujourd'hui assez riche pour répondre à l'attente de la plupart des étudiant-e-s. Enfin, le doctorat vous permettra de vous préparer plus spécifiquement aux métiers de la recherche.

Notre université est ouverte sur le monde. Vous côtoierez dans vos cours des étudiant-e-s d'autres pays, tout comme vous pourrez aller étudier à l'étranger un semestre, une année, voire deux, tout en bénéficiant d'une aide matérielle. Nous vous encourageons vivement à tenter cette expérience très enrichissante.

Notre université est aussi un lieu de vie où, à travers la pratique d'un sport, un engagement syndical ou associatif, la participation à diverses activités (sorties, voyages, expositions, concerts, théâtre…), vous pourrez compléter votre épanouissement personnel.

Nous vous souhaitons, à toutes et à tous, une excellente année universitaire.

La Direction de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines

Licence Géographie et Aménagement	**Licence Histoire**	**Licence Lettres**
Licence LLCER Anglais ou Espagnol	**Licence LEA**	**Licence Sciences du Langage**

1ère année de Licence bi-disciplinaire
Choix entre 8 portails :

1. Sciences du Langage + LLCER Anglais ou Espagnol
2. Sciences du langage + LEA
3. Sciences du Langage + Lettres
4. LLCER anglais ou Espagnol + LEA
5. Lettres + LLCER Anglais ou espagnol
6. Lettres + Histoire
7. Histoire + Géographie et Aménagement
8. Histoire +Droit

La spécialisation progressive : mode d'emploi

Les portails en Schémas

Licence Sciences du Langage

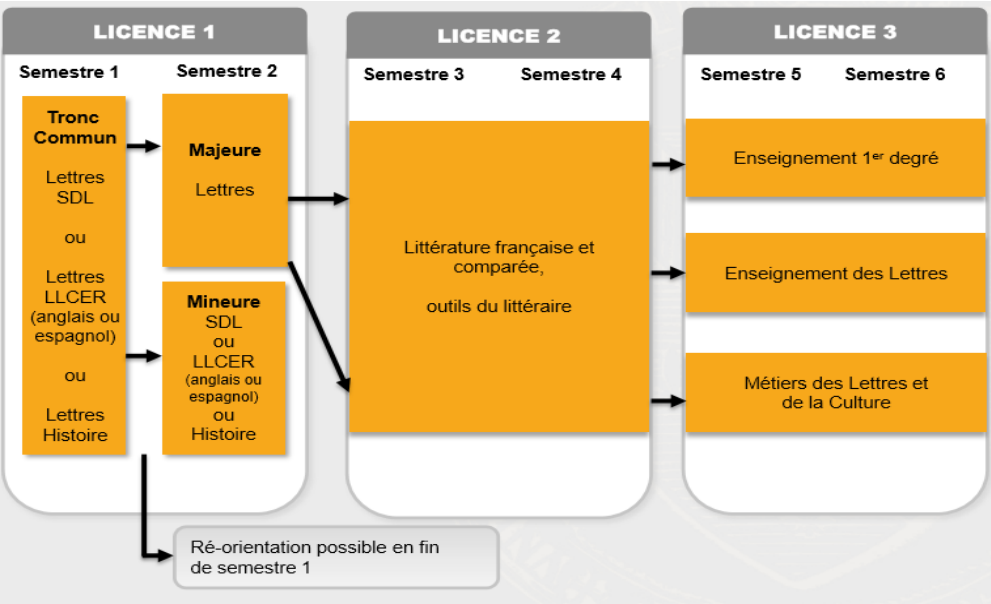

Licence LLCER Anglais ou Espagnol

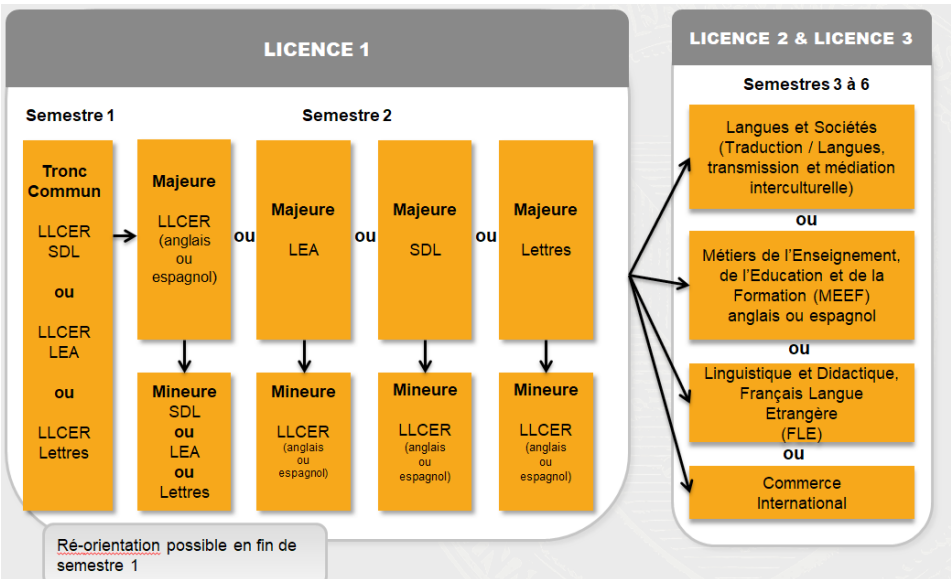

UNIVERSITÉ D'ORLÉANS
UFR
LETTRES
LANGUES
SCIENCES
HUMAINES

CALENDRIER UNIVERSITAIRE UFR LLSH - 2021-2022

SEPTEMBRE			OCTOBRE			NOVEMBRE			DECEMBRE			JANVIER			FEVRIER			MARS			AVRIL			MAI			JUIN			JUILLET		
1	M	Semaine de	1	V		1	L	Toussaint	1	M		1	S	Jour de l'an	1	M	S3	1	M	S6	1	V		1	D	Fête du travail	1	M		1	V	
2	J	de pré-rentrée L1	2	S		2	M		2	J	S9 UEOI	2	D	sem. 53	2	M		2	M		2	S		2	L		2	J		2	S	
3	V	Début des CM	3	D	sem. 40	3	M	S7	3	V		3	L		2	J	S3 UEOI	3	J	S5 UEOI	3	D	sem. 12	3	M		3	V		3	D	
4	S	en L2 L3 et M1 *	4	L		4	J	S6 UEOI	4	S		4	M		4	V		4	V		4	L		4	M		4	S		4	L	Jurys
5	D	sem. 36	5	M	S4	5	V		5	D	sem. 49	5	M	EXAMENS	5	S		5	S		5	M	S11	5	J	EXAMENS	5	D		5	M	Jurys
6	L	Début du semestre	6	M		6	S		6	L		6	J		6	D	sem. 5	6	D	sem.9	6	M		6	V		6	L	Pentecôte	6	M	Jurys
7	M	(CM uniquement)	7	J	S3 UEOI	7	D	sem. 45	7	M	S12	7	V		7	L	S4	7	L		7	J	S9 UEOI	7	S		7	M	EXAMENS	7	J	
8	M		8	V		8	L		8	M		8	S		8	M	Jurys	8	M	S7	8	V		8	D	Victoire 1945	8	M		8	V	Résultats
9	J		9	S		9	M	S8	9	J	S10 UEOI	9	D	sem. 1	9	M	Jurys	9	M		9	S		9	L		9	J		9	S	
10	V		10	D	sem.41	10	M		10	V		10	L		10	J	S3 UEOI	10	J	S6 UEOI	10	D	sem. 12	10	M		10	V		10	D	
11	S		11	L		11	J	Armistice	11	S		11	M		11	V	Résultats	11	V		11	L		11	M	EXAMENS	11	S		11	L	
12	D	sem. 37	12	M	S5	12	V		12	D	sem. 50	12	M	EXAMENS	12	S		12	S		12	M		12	J		12	D		12	M	
13	L	Début des TD	13	M		13	S		13	L		13	J		13	D	sem. 6	13	D	sem. 10	13	M		13	V		13	L		13	M	
14	M	S1	14	J	S4 UEOI	14	D	sem. 46	14	M	S13	14	V		14	L		14	L		14	J		14	S		14	M	EXAMENS	14	J	Fête nationale
15	M		15	V		15	L		15	M		15	S		15	M		15	M	S8	15	V		15	D		15	M		15	V	
16	J		16	S		16	M	S9	16	J	EXAMENS UEOI	16	D	sem. 2	16	M		16	M		16	S		16	L		16	J		16	S	
17	V		17	D	sem. 42	17	M		17	V		17	L		17	J		17	J	S7 UEOI	17	D	sem. 13	17	M		17	V		17	D	
18	S		18	L		18	J	S7 UEOI	18	S		18	M	S1	18	V		18	V		18	L	Pâques	18	M	Retour des notes	18	S		18	L	
19	D	sem.38	19	M	S6	19	V		19	D	sem.51	19	M		19	S		19	S		19	M	S12	19	J		19	D		19	M	
20	L		20	M		20	S		20	L		20	J		20	D	sem. 7	20	D	sem. 11	20	M		20	V		20	L		20	M	
21	M	S2	21	M	S5 UEOI	21	D	sem. 47	21	M		21	V		21	L		21	L		21	J	S10 UEOI	21	S		21	M		21	J	
22	M		22	V		22	L		22	M		22	S		22	M	S5	22	M	S9	22	V		22	D		22	M		22	V	
23	J	S1 UEOI	23	S		23	M	S10	23	J		23	D	sem. 3	23	M		23	M		23	S		23	L		23	J	EXAMENS	23	S	
24	V		24	D	sem. 43	24	M		24	V		24	L		24	J	S4 UEOI	24	J	S8 UEOI	24	D	sem. 14	24	M	Jurys	24	V		24	D	
25	S		25	L		25	J	S8 UEOI	25	S	Noël	25	M	S2	25	V		25	V		25	L		25	M	Jurys	25	S		25	L	
26	D	sem. 39	26	M		26	V		26	D	sem. 52	26	M	Retour des notes	26	S		26	S		26	M	S13	26	J	Ascension	26	D		26	M	
27	L		27	M		27	S		27	L		27	J	S1 UEOI	27	D	sem. 8	27	D	sem. 15	27	M		27	V		27	L		27	M	
28	M	S3	28	J		28	D	sem. 48	28	M		28	V		28	L		28	L		28	J	EXAMENS UEOI	28	S		28	M	Retour des notes	28	J	
29	M		29	V		29	L		29	M		29	S					29	M	S10	29	V		29	D		29	M		29	V	
30	J	S2 UEOI	30	S		30	M	S11	30	J		30	D	sem. 4				30	M		30	S		30	L	Jurys	30	J		30	S	
			31	D	sem. 44				31	V		31	L					31	J	S9 UEOI				31	M	Résultats				31	D	

* pour les CM des licences Histoire-Droit, les Masters MAPCAR et INSPE (Meef).

Vacances scolaires zone B Orléans-Tours

Dimanches
Début du semestre : 6/09 et 17/01
Congés universitaires

Rentrée universitaire : réunions pédagogiques.
Evénements
Unités d'enseignement d'ouverture intégrées : UEOI

Examens - 1ère session
Examens - 2nde session
Retour des notes

Jurys
Résultats

IP WEB : semestres impairs : du 29 juin au 20 juillet puis du 23 août au 10 septembre

IP WEB : semestres pairs : du 15 novembre au 3 décembre

Unités d'enseignement d'ouverture intégrées : S3 / S4

Semestre 3 : 10 semaines de cours	**Semestre 4 : 10 semaines de cours**
Inscriptions du 3 septembre à 8h au 8 septembre 16h	Inscriptions du 30 novembre à 8h au 4 décembre 16h
Début des enseignements : jeudi 23 septembre	***Début des enseignements : jeudi 27 janvier***

Césure semestre pair : date limite du dépôt de dossier : 21 octobre
semestre impair : date limite : à venir

Stages

Cursus Licence et Master 1 : fin des stages le 31 juillet et délibération du jury au plus tard le 06 septembre impérativement
LP & Master 2 : fin des stages le 31 août et délibération du jury au plus tard le 01 octobre

Mémoires

Master 1 : fin des soutenances le 31 août et délibération du jury au plus tard le 06 septembre impérativement
Master 2 : fin des soutenances le 31 août (par dérogation le 30 septembre) et délibération du jury au plus tard le 01 octobre

Réorientation
entre le S1 et S2

Inscription aux ateliers : du 20/10 au 16/11
Ateliers : mardi 17 novembre
Retrait des dossiers : du 9 novembre au 27 novembre
Dépôt des dossiers : 30 novembre au plus tard
Inscription dans la formation : du 14 décembre au 8 janvier

L'Université d'Orléans est entrée dans l'Espace Européen de Formation. Depuis la rentrée universitaire 2004 - 2005, l'Université d'Orléans applique le schéma européen d'organisation des études, le L.M.D .

Cette nouvelle organisation permet à l'étudiant.e de :

- Construire son parcours de formation et son projet professionnel en bénéficiant de l'accompagnement et des conseils de **son enseignant référent**
- Choisir son parcours de formation parmi **une offre de spécialités élargie** aux différents domaines de formation
- Bénéficier **d'échanges européens** et d'une **reconnaissance des diplômes au niveau international**

I - L'architecture du nouveau système :

Comme la plupart des Universités françaises et européennes, l'Université d'Orléans délivre trois diplômes et grades universitaires :

- La **L**icence (BAC+3)
- Le **M**aster (BAC+5)
- Le **D**octorat (BAC+8)

1. La Licence :

La durée des études est de **6 semestres** qui correspondent chacun à **30 crédits** soit au total **180 crédits** (ECTS : European Credit Transfer System).

2. La Licence professionnelle :

Il s'agit d'une troisième année de licence **(60 crédits = 2 semestres)** permettant, après validation de **120 crédits** dans un autre parcours, d'acquérir des compétences en vue d'une insertion professionnelle.

3. Le Master :

La durée des études est de **4 semestres**, ce qui équivaut à **120 crédits**. L'obtention de la Licence est nécessaire pour pouvoir s'inscrire en Master.

Le Master (M1 et M2) sanctionne des parcours comportant soit une voie à finalité professionnelle délivrant un **Master Professionnel,** soit une voie à finalité recherche délivrant un **Master Recherche**.

4. Le Doctorat :

Après le Master Recherche, il s'agit du **diplôme le plus élevé du LMD** (Bac + 8). Il est délivré à l'issue d'une soutenance de thèse.

II - Caractéristiques du LMD :

- Chaque semestre est constitué de plusieurs **Unités d'Enseignements (UE)**. A chaque UE est affectée une valeur en crédits. Les crédits sont attribués lorsque l'UE est validée.

- Les crédits ainsi obtenus sont **transférables** dans toute autre université en France et en Europe et **capitalisables**, c'est-à-dire définitivement acquis quelle que soit la durée du parcours de l'étudiant.

- L'étudiant.e construit son parcours en fonction de son **projet professionnel**. Il peut le modifier ou le faire évoluer par le choix d'options, de spécialisations, de passerelles qui lui sont proposées. L'étudiant.e pourra bénéficier, en cours de cursus, d'un seul bilan global lui permettant d'arrêter ses études, de se présenter à des concours. Le bilan n'aura de valeur qu'à usage externe. Il ne pourra être pris en compte dans le cadre de la progression des études. Pour l'accompagner, un **enseignant référent** l'informe et le conseille.

Chaque parcours est animé par une équipe pédagogique encadrée par un directeur des études.

Le supplément au diplôme
Une annexe descriptive au diplôme est délivrée à tout étudiant.e diplômé.e . Elle est destinée à assurer la lisibilité des connaissances et aptitudes acquises au cours de la formation.

Diplômes de DEUG et de Maîtrise
Est conservée la possibilité de délivrer, à la demande de l'étudiant.e, le DEUG (correspondant aux 120 crédits des deux premières années de Licence) et la Maîtrise (après obtention des 60 crédits des semestres 1 et 2 de Master).

La compensation
Pour chaque semestre, si la note globale moyenne est supérieure ou égale à 10/20, le semestre est validé et l'étudiant obtient 30 crédits.
En Licence, une compensation par année s'organise également entre deux semestres immédiatement consécutifs d'une même année universitaire (soit S1 avec S2 ; S3 avec S4 ; S5 avec S6).
En Master, il n'y a pas de compensation par année, ni sous quelque forme que ce soit entre la note de stage ou de mémoire et les notes des autres unités d'enseignement.

Deuxième session
L'étudiant.e ajourné.e à un semestre se voit proposer une session de rattrapage pour tous les enseignements dans lesquels il a obtenu une note inférieure à 10/20 pendant ce semestre.
En Licence, l'étudiant.e conserve la meilleure des notes obtenues entre la première session et la session de rattrapage, pour une même année. Cette règle s'applique uniquement aux étudiants présents aux deux sessions.

1. Relevés de notes : ils sont disponibles à l'accueil de la scolarité dans le hall, après la session des semestres pairs (juin) et la seconde session (juillet).

2. Attestations de réussite : En l'attente de la disponibilité des diplômes et sur simple demande à l'accueil de la scolarité.

* Si l'étudiant.e ne peut se déplacer, il/elle peut donner procuration à un tiers (document manuscrit portant le nom, le prénom, la date et le lieu de naissance de la personne qui reçoit procuration accompagné d'une photocopie de la carte d'identité) ou faire une demande d'envoi postal en fournissant une enveloppe timbrée au tarif en vigueur.

3. Diplômes :

Licence : Disponibles au plus tôt dans les six mois après proclamation des résultats à l'accueil de la scolarité.

Master : Remis lors de la cérémonie de remise de diplômes de l'année suivante en juin.

Si l'étudiant est dans l'impossibilité de se déplacer, il peut faire une demande par lettre en joignant timbres exclusivement pour envoi en recommandé avec AR.

En cas de procuration, la remise est tolérée, au niveau de la composante, à condition que soient gardées avec la liste des diplômés :

* une procuration signée de l'intéressé
* une copie de la pièce d'identité du destinataire du courrier
* une copie de la pièce d'identité de celui qui détient la procuration

ATTENTION :

Des certificats de scolarité vous sont délivrés lors de votre inscription administrative.

Il vous appartient d'en faire des copies.

Aucun duplicata ne sera établi.

Pour se présenter à une épreuve quelconque, l'étudiant.e doit avoir accompli une double formalité administrative :

1. Une **Inscription ADMINISTRATIVE** matérialisée par l'obtention de la carte d'étudiant
2. Une **Inscription PEDAGOGIQUE** pour le choix des options, parcours et régimes d'études

Le Régime d'Études : Normal ou Spécial ?

Régime Normal d'Etudes

Sauf situation particulière, tous les étudiant.e.s sont inscrits en Régime Normal d'Études. Ce régime oblige les étudiant.e.s à être assidu.e.s à tous les cours de TD. Ils/elles passent les examens de contrôle continu et les examens de fin de semestre.

Régime Spécial d'Etudes

Il est exclusivement réservé aux :

* **étudiant.e.s salarié.e.s (justifier d'un contrat de travail)**
* **étudiant.e.s en double cursus (justifier la double inscription)**
* **étudiant.e.s ayant une activité de nature universitaire**
* **étudiant.e.s chargé.e.s de famille (joindre la copie du livret de famille)**
* **étudiant.e.s handicapé.e.s**
* **étudiant.e.s sportifs de haut niveau**

L'étudiant.e qui relève de l'un de ces cas choisit le Contrôle Terminal (CT) pour une ou plu-sieurs UE dans leur totalité : aucun panachage ne peut être pratiqué au sein d'une UE.
Pour chaque UE en Contrôle Terminal, l'étudiant n'est pas soumis à l'obligation d'assiduité en cours de TD. Il/elle passe une épreuve unique à la fin du semestre.

Pour s'inscrire en RSE, l'étudiant.e doit remplir un formulaire disponible à l'accueil de la scolarité et fournir un justificatif.
NOTEZ BIEN : Il vous est possible de modifier votre inscription pédagogique jusqu'à un mois après le début des cours (régime, options (SAUF UE Libre)) ; au-delà, votre inscription est considérée comme validée.
L'attribution du RSE n'est plus révocable en cours de semestre et engage l'étudiant.e à s'y conformer.

Quand faire votre inscription pédagogique ?
Les inscriptions pédagogiques se déroulent à l'issue de l'inscription administrative.

Pour se présenter à une épreuve quelconque, l'étudiant.e doit avoir accompli une double formalité administrative.

A DÉFAUT :

Vous ne serez inscrit.e dans :
AUCUN COURS DE LANGUES
AUCUN GROUPE DE TD
AUCUNE OPTION
+
Vous ne serez pas autorisé.e à composer lors des examens et vous ne pourrez obtenir AUCUN DIPLOME.

(source : http://www2.cegep-fxg.qc.ca/biblio/plagiat.htm)

Organisation des examens et devoirs en classe

Par souci d'équité, tou.te.s les étudiant.e.s devront respecter les quelques règles suivantes :

- Les étudiant.e.s devront s'installer à leur table avec uniquement de quoi écrire (stylos et feuilles si elles ne sont pas fournies) et les éventuels documents autorisés.
- Une place doit être laissée libre entre chaque étudiant.e dans la mesure de la capacité de la salle. L'étudiant.e devra immédiatement prendre la place désignée par le/la surveillant.e si celui/celle-ci le lui demande.
- Les sacs seront laissés à l'entrée de la salle. Les téléphones portables seront éteints à l'intérieur des sacs. Il est demandé à l'étudiant.e de venir avec une montre.
- Lors des examens, les sorties ne pourront avoir lieu qu'une heure après le début de l'épreuve écrite. Elles seront soumises à l'autorisation du/de la surveillant.e qui notera le nom et l'heure, devront rester exceptionnelles et ponctuelles et seront effectuées sans sacs ni manteaux.

Tout étudiant contrevenant à ces règles sera soumis aux sanctions prévues par l'université.

Cas de fraude :

Sont assimilables à une tentative de fraude et passibles de la section disciplinaire du Conseil d'Administration de l'université :

1 **Les sanctions peuvent aller jusqu'à l'interdiction de se présenter à tout examen ou jusqu'à 5 ans d'exclusion.**

* Pendant les examens et les devoirs en classe

- L'introduction, dans la salle d'examen, d'informations non expressément autorisées et ce quel que soit le support utilisé (papier, mémoire d'ordinateur, de calculatrice, de téléphone portable…) ;
- La communication durant l'épreuve avec un.e autre candidat.e ou toute personne extérieure, dans et en dehors de la salle d'examen, quel que soit le moyen de communication utilisé (téléphones portables, messagerie, …) ;
- La substitution de personne ;
- Le fait de copier sur un.e autre étudiant.e.

* Pour les travaux à la maison : le plagiat

L'université est confrontée à une forte croissance des problèmes de plagiat. Afin d'éviter de lourdes sanctions pouvant aller jusqu'à l'interdiction de se présenter à tout examen ou concours pour une période allant jusqu'à 5 ans, les étudiant.e.s sont invité.e.s à prendre connaissance des informations suivantes.

Qu'est-ce que le plagiat ?

Un.e étudiant.e est responsable d'un plagiat quand il/elle s'approprie tout ou partie du travail d'une autre personne (étudiant.e, chercheur.se, écrivain.e, journaliste, etc.). Cela concerne les textes, images, graphiques, statistiques, etc. provenant d'un travail universitaire, d'une publication ou d'un site internet. C'est un délit quand il y a appropriation du travail dans son intégralité ou quand il s'agit d'extraits sans que les références sur la source et l'auteur ne soient très clairement mentionnées.

Comment citer un travail ou un extrait ?

Bien sûr il est très fréquent de s'appuyer, dans le cadre de travaux universitaires, sur des travaux antérieurs, c'est une démarche au cœur de la pratique scientifique. Pour cela il convient de respecter des règles de citation.

Règle 1 :

Si vous utilisez les mots, les données, etc. de quelqu'un d'autre, mettez ce que vous citez entre guillemets et fournissez la référence complète (notamment : nom de l'auteur, titre de l'ouvrage, ou titre de l'étude ou du site, date, éditeurs le cas échéant). La forme de la référence peut être différente selon les disciplines et selon les enseignant.e.s.

Règle 2 :

Si vous empruntez les idées originales de quelqu'un d'autre, donnez la référence complète.

2 **Ces règles et ces exemples sont extraits de la brochure préparée par la Faculté des arts et Faculté des sciences sociales de l'Université d'Ottawa, édition août 2010 (première édition 1999), www.uOttawa.ca/plagiat.pdf**

Exemples

Vous voulez vous servir du texte suivant :

« Bien qu'elles représentent partout plus de la moitié de la population, les femmes comptent rarement plus qu'une poignée de représentantes dans la classe dirigeante politique. Il y a peu d'aspects de la vie en société où la domination des hommes se fait davantage sentir que dans le domaine électoral. Depuis quelques décennies, les femmes sont de plus en plus nombreuses à embrasser des professions traditionnellement réservées aux hommes; pourtant, l'accession à une charge législative demeure un objectif inaccessible pour la très grande majorité des Canadiennes. »*

* Brodie, Janine avec le concours de Célia Chandler, « Les femmes et le processus électoral au Canada » in K. Megyery, *Les femmes et la politique canadienne,* Toronto, Dundern Press, 1991, 3-4.

CE QUI EST INACCEPTABLE

Vous avez écrit	Inacceptable parce que :
Même si les femmes représentent partout plus de la moitié de la population, elles comptent rarement plus qu'une poignée de représentantes dans la classe dirigeante politique. Il y a peu d'aspects de la vie en société où la domination des hommes se fait davantage sentir que dans le domaine électoral. Depuis quelques décennies, les femmes sont de plus en plus nombreuses à embrasser des professions traditionnellement réservées aux hommes; pourtant, l'accession à une charge législative demeure un objectif inaccessible pour la très grande majorité des Canadiennes.	**• L'extrait a simplement été recopié, sans guillemets ni indication de source.**
Même si les femmes constituent plus de 50% de la population, il est rare qu'elles possèdent des postes élevés dans le domaine de la politique. En fait, la domination des hommes peut être plus facilement aperçue dans le domaine électoral. Cependant, même si, depuis quelques dizaines d'années, les femmes occupent de plus en plus de postes qui étaient dominés par les hommes, il demeure qu'il est très difficile pour les femmes canadiennes d'accéder à des postes législatifs.	**• Les mots sont changés, mais les idées sont empruntées, et il n'y a aucune référence. (On ne peut pas simplement remplacer les mots d'un autre par des synonymes).**

Contacts - Enseignants

Responsable de la Licence Lettres

M. Nicolas LOMBART
licence.lettres.llsh@univ-orleans.fr

Responsable de la Licence LLCER espagnol

Mme Catherine PELAGE
licence.espagnol.llsh@univ-orleans.fr

Tous les enseignant.e.s sont joignables sur leur adresse mail universitaire :

Ex : prénom.nom@univ-orleans.fr

Bureau des Relations Internationales

Bureaux 024 & 025
02 38 49 47 73
international.llsh@univ-orleans.fr

Etudier à l'étranger :

Grâce à la mobilité ERASMUS + (Séjour d'études en Europe)
Grâce à ce programme, les étudiants ont la possibilité de valider un semestre ou une année universitaire dans une de nos universités partenaire en Europe en obtenant une bourse de l'Union Européenne.
Selon le département dans lequel vous étudiez, une liste précise d'universités offrant des cours correspondant à votre cursus est déterminée.

Grâce au programme d'échanges de l'Université d'Orléans (séjour d'études hors Europe)
L'Université d'Orléans a signé des accords de coopération avec des universités étrangères Hors Europe qui permettent également aux étudiants de valider un semestre ou une année universitaire. En moyenne, 60 étudiants y participent chaque année.
Les pays concernés sont : l'Argentine, l'Australie, le Brésil, le Chili, la Chine, la Corée du Sud, les Etats-Unis, le Japon, le Mexique, le Pérou et le Canada (Québec).
Pour plus d'information sur le programme d'échanges hors-Europe, nous vous invitons à contacter directement la Direction des Relations Internationales (DRI) qui gère ces échanges : mobilite.he@univ-orleans.fr

Les doubles-diplômes :

L'UFR LLSH propose des double-diplômes, un au niveau Licence et deux au niveau Master. Il s'agit d'un parcours de formation dont le cursus est organisé par deux ou plusieurs universités.

Encadré par deux enseignants coordinateurs, vous effectuez une partie de votre mobilité dans votre université d'origine et une autre dans l'université partenaire. La validation de votre formation se fonde sur l'obtention d'ECTS et aboutit à la délivrance d'un diplôme reconnu en France et dans le pays de l'université partenaire. Le but d'un double-diplôme est d'offrir aux étudiants des parcours de formation multiculturels de qualité, qui favorisent leur intégration dans le milieu socio-professionnel.

L'UFR LLSH propose un double-diplôme de Licence Langues Etrangères Appliquées spécialité Anglais/Allemand avec l'Université de Siegen (Allemagne), un double-diplôme de master d'histoire spécialité Pouvoirs, Cultures et Sociétés avec l'université Jagellone de Cracovie (Pologne) ainsi qu'un double-diplôme de master de géographie spécialité Développement Durable Local des Territoires Emergents avec l'université de Iasi (Roumanie).

Pour plus de renseignements sur les maquettes d'enseignements, nous vous invitons à prendre rendez-vous avec le BRI.

Autres services de l'Université pouvant vous informer :

Direction des Relations Internationales (D.R.I)
Château de la Source : dri@univ-orleans.fr

Bureau des Stages et de l'Insertion Professionnelle

Bureaux 167

02 38 49 40 86 ou 02 38 41 71 44

stages.llsh@univ-orleans.fr

Le Stage

Elément incontournable du parcours universitaire, le stage représente souvent un tremplin vers une première embauche. Vous trouverez sur cette page des informations concernant les démarches administratives liées au stage, mais également diverses pistes pour trouver un stage ou un job à l'étranger.

A quoi ça sert ?

Obtenir un premier contact avec l'environnement professionnel auquel vous vous destinez
Mettre en pratique les compétences acquises à travers votre formation
Développer votre réseau professionnel

Comment ça marche ?

Le stage représente une période de formation qui a pour but de vous sensibiliser aux divers aspects de la vie professionnelle. La recherche et le choix du stage relèvent d'une démarche personnelle et réfléchie en fonction de votre projet. Le stage doit faire l'objet d'une mission précise, définie en concertation avec vous et l'entreprise qui vous accueille. Il s'agit autant d'une valeur ajoutée pour vous que pour la structure. Le stage peut avoir lieu au sein d'une entreprise, d'une association ou d'une administration en France ou à l'international.

Au sein de l'entreprise, vous êtes encadré par un maître de stage qui vous guidera tout au long de votre mission. Dans votre filière, un enseignant-tuteur apporte une lecture externe à l'entreprise et vous oriente dans la rédaction de votre rapport.

o Qu'est-ce que c'est une convention de stage ?

Véritable contrat de travail entre vous, l'université et la structure qui vous accueille, la convention donne un cadre juridique à votre stage. Elle vous permet de définir clairement vos missions et vos conditions de travail (horaires, gratification, protection sociale, etc.).

Au niveau de l'UFR LLSH, le Bureau des stages et de l'insertion professionnelle vous accompagne d'une part, dans votre recherche de lieux de stages, la construction de vos outils de communication tels que le CV ou la lettre de motivation et d'autre part, pour le suivi administratif de votre stage, notamment la signature de votre convention.

Vous êtes évalué par votre structure d'accueil, à travers une grille d'évaluation remplie par votre maître de stage, votre rapport de stage et une soutenance devant un jury composé de votre maître de stage et de votre enseignant-tuteur.

Qu'est-ce que c'est une convention de stage ?

Véritable contrat de travail entre vous, l'université et la structure qui vous accueille, la convention donne un cadre juridique à votre stage. Elle vous permet de définir clairement vos missions et vos conditions de travail (horaires, gratification, protection sociale, etc.).

Autres services de l'Université pouvant vous informer :

Direction de l'orientation et de l'Insertion professionnelle (DOIP)
Espace Stage Emploi Entreprise (E.S.E.E)
1er étage de la Maison de l'étudiant
02 38 49 45 47– stage.emploi@univ-orleans.fr

Service des études et de la scolarité

scolarite.llsh@univ-orleans.fr

Responsable du service - Bureau 124

M. Philippe FERRANDEZ
scolarite.llsh@univ-orleans.fr

Scolarité administrative - Bureau 123

Mme Patricia LEBRUN
02 38 41 71 01
inscriptions.llsh@univ-orleans.fr

Mme Stéphanie HARDY
02 38 49 24 85
inscriptions.llsh@univ-orleans.fr

Scolarité pédagogique Licences - Bureau 121

Mme Françoise DAOUDI (LP Cartographie, Erasmus)
02 38 41 70 83
licences.llsh@univ-orleans.fr

M. Sylvain BIGOT (Lettres et LLCER)
02 38 41 73 28
licences.llsh@univ-orleans.fr

Mme Vanessa MARCHAND (LEA)
02 38 49 24 79
licences.llsh@univ-orleans.fr

Mme Laëtitia REMBERT (SDL – Histoire, Géographie)
02 38 41 71 65
licences.llsh@univ-orleans.fr

Secrétariat pédagogique - Bureau 297

Mme Peguy LECUYER
02 38 49 47 01
secretariatpedagogique.llsh@univ-orleans.fr

La Bibliothèque Universitaire

02 38 41 71 85
Site web : http://scd.univ-orleans.fr
Site web de la BU Lettres :
http://scd.univ-orleans.fr/bu-lettres-langues-sciences-humaines

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi ==> de 8h à 20h

Le samedi, la BU Droit-Economie-Gestion est ouverte de 9h30 à 16h30.

ATTENTION : Les horaires varient en fonction des périodes de cours.
Consultez le calendrier annuel sur le site de la BU http://scd.univ-orleans.fr/

Les collections de la BU Lettres couvrent les disciplines suivantes :

Beaux-Arts ; Géographie ; Histoire ; Langues ; Littératures ; Philosophie ; Psychologie ; Religions et Sciences sociales

Le **catalogue** de la BU est disponible sur le site web et répertorie l'ensemble de la documentation disponible : documents imprimées (livres, revues, etc.) et ressources numériques (revues et livres en ligne, bases de données, thèses, etc.).

La **documentation numérique** est accessible sur le campus et à distance 7 jours sur 7 et 24h sur 24 via le site web de la BU, rubrique « Explorer les ressources numériques ». L'identification se fait avec le compte ENT. Nos **fiches disciplines** permettent de s'orienter facilement dans l'offre de ressources numériques.

La BU Lettres propose aussi **des formations documentaires, des ateliers et le service d'aide à la recherche documentaire MICADO.**

N'hésitez pas à solliciter les bibliothécaires pour vous guider dans notre offre documentaire et de services.

Service audiovisuel et multimédia

Bureau 171
02 38 41 71 13
audiovisuel.multimedia.llsh@univ-orleans.fr

Le service audiovisuel est chargé :

De la gestion de la salle libre-service équipée de télévisions, de magnétoscopes, de lecteurs DVD

Du prêt de matériels pour la réalisation d'enquêtes et d'exposés (caméscopes, magnétophones,…)

La salle multimédia :

La salle multimédia est composée de postes informatiques, d'une imprimante laser noir et blanc.

Un accès gratuit à Internet (recherches pour exposés et rapports, revues de presse, inscription aux concours, recherche d'un emploi ou d'un stage, courriel).

Dès son inscription, tout étudiant possède une adresse électronique sur le :
http://www.univ-orleans.fr/e-campus/

Accompagnement du handicap

Bureau 297
enseignant : philippe.godiveau@univ-orleans.fr
administratif : secretariatpedagogique.llsh@univ-orleans.fr

Vous avez des difficultés temporaires ou permanentes liées à des troubles de la santé, à un handicap d'ordre sensoriel, moteur, psychologique, cognitif ou à une situation particulière (grossesse pathologique, hospitalisation...) ?

La Passerelle Handicap se met à votre disposition pour accompagner votre réussite :

- une équipe vous accueille, vous informe et vous accompagne dans la construction de vos projets de formation ;
- en relation avec l'ESEE et la SUIO, elle vous guide jusqu'à votre insertion professionnelle ;
- elle vous propose un lieu convivial d'échange et de travail équipé de postes informatiques et d'outils adaptés (ZoomText, Jaws, téléagrandisseur, machine à lire...).

Le Service Passerelle Handicap propose un soutien pour :

L'accès aux savoirs et aux diplômes :

aide aux études grâce aux contrats étudiants (preneur de notes, soutien pédagogique...) ;

aménagements des examens (secrétaire, majoration de temps, interprète...) ;

adaptation des documents pédagogiques (transcription braille, agrandissement...) ;

prêt de matériel spécialisé (ordinateurs, dictaphones...) ;

La vie étudiante :

aide aux déplacements et repas ;

accompagnement dans vos démarches administratives ;

aide à l'obtention de logements adaptés à proximité ;

accès aux pratiques culturelles, physiques et sportives ;

promotion de la participation à la vie associative : association Etudihand.

Des correspondants handicaps assurent le relais vers la Passerelle, dans chaque composante et antenne.

A l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines :

- le correspondant enseignant est Philippe Godiveau
- la correspondante administrative est Peggy Lecuyer

Contactez-nous dès que possible pour que nous préparions ensemble votre rentrée !

Passerelle Handicap – Pôle Vie Etudiante
Maison de l'Etudiant
Rue de Tours – B.P. 6749
45067 Orléans Cedex 2
Tél : 02.38.41.71.76 / passerelle.handicap@univ-orleans.fr

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30 (18h00 le vendredi)

www.univ-orleans.fr/handicap

Retrouvez l’actualité LLSH sur notre facebook

https://www.facebook.com/collegium.llsh

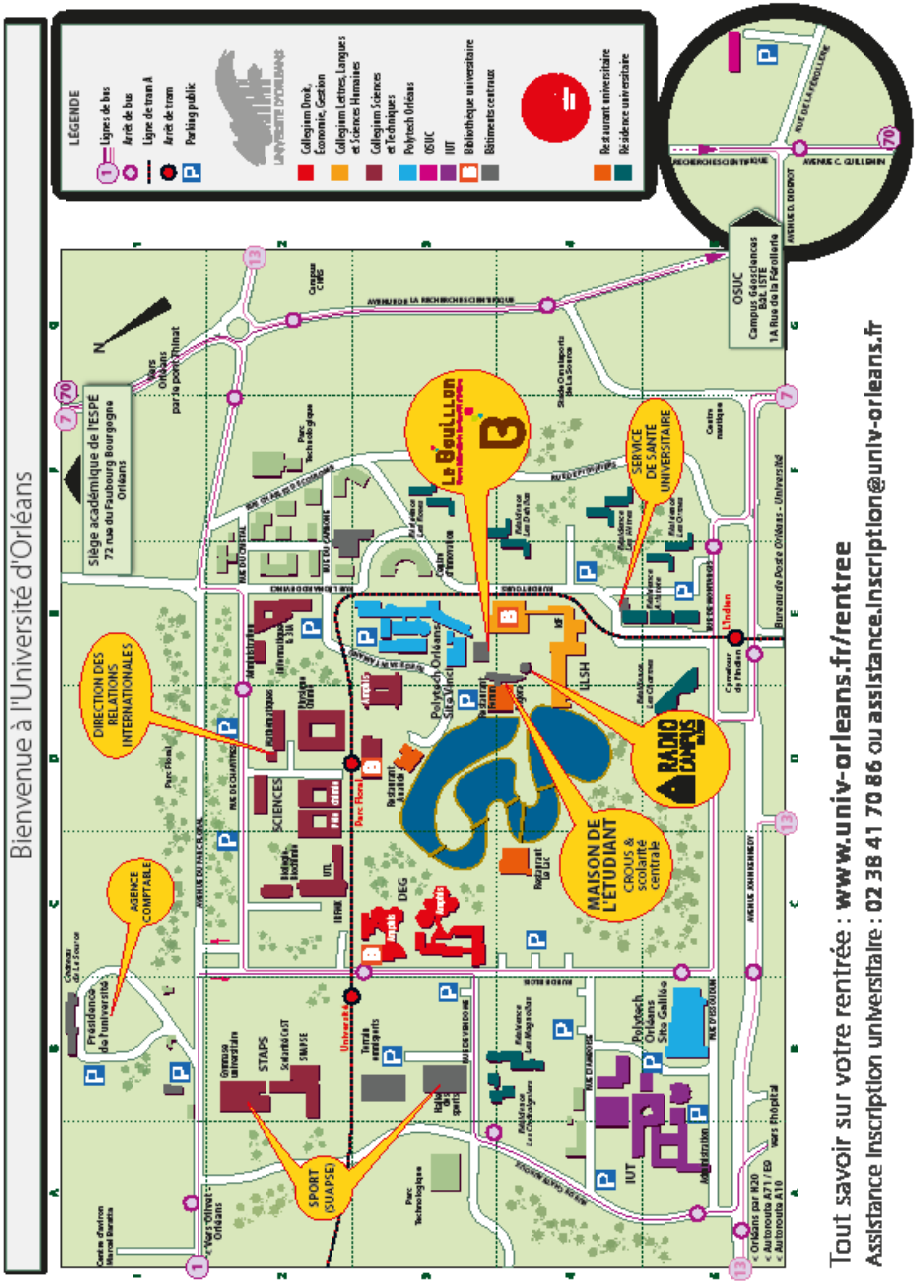
Bienvenue à l'Université d'Orléans
LÉGENDE
Lignes de bus
Arrêt de bus
Ligne de tram A
Arrêt de tram
Parking public
Collegium Droit, Economie, Gestion
Collegium Lettres, Langues et Sciences Humaines
Collegium Sciences et Techniques
Polytech Orléans
OSUC
IUT
Bibliothèque universitaire
Bâtiments centraux
Restaurant universitaire
Résidence universitaire
Siège académique de l'ESPE
72 rue du Faubourg Bourgogne
Orléans
DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES
AGENCE COMPTABLE
SPORT (SUAPSE)
MAISON DE L'ETUDIANT
CROUS & scolarité centrale
SERVICE DE SANTÉ UNIVERSITAIRE
RADIO CAMPUS
OSUC
Campus de Lettres
Bât. LETTE
1A Rue de la Férollerie
Présidence de l'université
Centre d'Orléans
Marcel Baraitis
Gymnase universitaire
STAPS
Solarité GUT
SMIYE
Université
Tennis
Halle des sports
Parc Technologique
Polytech Orléans Site Galilée
IUT
Administration
Résidences Les Chênes
Résidences Les Peupliers
Résidences Les Ormes
Résidences Les Charmes
Résidences Les Tilleuls
Résidences Les Hêtres
Résidences Les Cèdres
Résidences Les Pins
Résidences Les Sapins
Résidences Les Aulnes
Résidences Les Bouleaux
Résidences Les Ormeaux